

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française
Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/06/2024. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 11 Votants : 15; Exclus : 0
Excusé :

Date de la convocation : 20/06/2026 Date d'affichage : 26/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON- S FAYOLLE -Y AUBERT-BRUN - C CIVEYRAC – P COLMACHE - Y COMUNELLO - N CHARREL – P GOUY– M RIVET

Ont donné pouvoir : Nadine ANGENIEUX à donné pouvoir à Serge CHAPON
Jean-Jacques STOECKLIN a donné pouvoir à Yves COLOMB
Serge TEYSSONNEYRE a donné pouvoir à Nicolas CHARREL
Christine MOULIN a donné pouvoir à Hélène RIGOLLIER

Excusé :
Michèle Rivet a été désignée secrétaire
Elu supplémentaire : JL MASSON

2 – Désignation du secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L212-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Michèle RIVET pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 26/06/2024

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire

